

# L'ARDOUZETTE

BULLETIN MUNICIPAL DE **TRÉMEUR** N°63

DÉCEMBRE 2024

*La municipalité vous  
souhaite de belles fêtes  
de fin d'année*



Mairie de Trémeur  
☎ 02 96 84 80 98  
mairie@tremeur.fr  
www.tremeur.fr

*Horaires d'ouverture au public :*  
Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h30

**Le Maire et les élus ont le  
plaisir de vous inviter  
à la cérémonie des vœux  
qui aura lieu  
le samedi 18 janvier 2025  
à 18h00  
à la salle des fêtes de Trémur**



## SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS



### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2024



#### ■ Signature de la convention pour la mutualisation de la confection des repas avec la commune de Broons

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la mutualisation de la confection des repas pour le restaurant scolaire a débuté le 03 juin 2024 avec la commune de Broons.

Cette expérience a été très positive pour le personnel ainsi que pour les enfants.

Monsieur le Maire propose de poursuivre cette mutualisation et demande l'autorisation de signer la convention avec la commune de Broons pour l'année scolaire 2024-2025.

Le tarif reste inchangé : 5,70 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services concernant la confection des repas du restaurant scolaire avec la commune de Broons.

#### ■ Mutuelle communale : convention de partenariat avec Groupama Loire Bretagne

Suite à la présentation de Mme Fanny ÉON SALABERT,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de la mutualité,



Considérant que de plus en plus de personnes renoncent aux soins, notamment pour des raisons financières, particulièrement à l'issue de ces périodes de pandémie et de baisse du pouvoir des achats,

Considérant que depuis quelques années se développe partout en France le système des mutuelles communales qui consiste à regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé à prix concurrentiels,

La Commune souhaite donc désigner un ou plusieurs organismes qui proposeront des garanties intéressantes pour ses administrés sans que celle-ci ne se substitue à cet organisme. La Commune servira uniquement d'intermédiaire entre l'organisme et ses futurs adhérents, sans contrepartie financière pour elle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE d'approuver le principe d'un partenariat entre la

Commune de Trémeur et des assureurs dans le but de faciliter l'accès aux Trémeurois qui le souhaitent à une complémentaire santé de qualité, à un tarif accessible, par la mise en place d'une mutuelle communale et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec les organismes choisis et tous les documents y afférents.

#### ■ Révision du Pacte Financier et Fiscal de Lamballe Terre et Mer - Convention de reversement de Fiscalité

Il est rappelé que le conseil communautaire de Lamballe Terre et Mer a adopté son premier pacte financier et fiscal par délibération du 11 juillet 2019. Il s'agissait, à la suite de la fusion des anciens EPCI et dans un contexte d'unification, de doter l'ensemble intercommunal d'un cadre financier et fiscal permettant à l'agglomération et aux communes de porter leurs projets, sur la base d'un état des lieux partagé et dans une optique d'harmonisation des pratiques et de lisibilité pour chacun. Ce premier pacte était défini sans limitation de durée et il prévoyait une évaluation et un suivi qui pourraient donner lieu à une révision.

C'est dans ce cadre que Lamballe Terre et Mer a souhaité, mi-2023, réaliser un état des lieux financier et fiscal actualisé du territoire et établir un diagnostic de la mise en œuvre du pacte sur ses quatre premières années, afin d'engager le cas échéant une révision de ce pacte.

Ce travail a été conduit d'octobre 2023 à mai 2024 par un comité technique (6 réunions) et validé par un comité de pilotage (3 réunions). Le comité de pilotage a retenu trois grandes orientations pour cette révision :

1° **Proposer de nouvelles solidarités** financières sur le territoire,

2° **Revoir les accords dits « historiques »** du pacte financier et fiscal de 2019,

3° **Le tout en permettant à l'agglomération et aux communes de porter leurs projets** sans sacrifier les politiques communautaires et l'équilibre budgétaire de l'agglomération.

Ces orientations ont été déclinées en six dispositions :

1) Fixer un nouveau mode de répartition du FPIC qui offre de la visibilité budgétaire et un partage des ressources contribuant à une plus grande solidarité entre les communes,

2) Revisiter les modalités de partage de la fiscalité éolienne terrestre en faveur des communes,

3) Instaurer et mettre en œuvre une politique de « fonds de concours » à l'égard des investissements des communes,

4) Reconduire le partage conventionnel, au profit de l'agglomération, de la taxe d'aménagement issue des parcs d'activité communautaires,

5) Donner des moyens financiers supplémentaires à l'agglomération pour lui permettre de mener à bien les projets du territoire,

6) Financer les cinq dispositions précédentes par une augmentation proportionnelle de trois taux communautaires de fiscalité.

Le conseil communautaire du 25 juin 2024 a approuvé les termes du pacte financier et fiscal révisé ainsi que les autres actes qui en procèdent (convention de reversement de fiscalité, règlement relatif aux fonds de concours en faveur des communes).

L'application du pacte nécessite que l'ensemble des conseils municipaux prenne acte de la délibération communautaire du 25 juin 2024 et autorise leur Maire à signer la convention de reversement de fiscalité entre l'agglomération et la commune.

**Après en avoir délibéré**, Le Conseil municipal, à l'unanimité PREND ACTE de la délibération communautaire du 25 juin 2024 par laquelle le conseil communautaire approuve les termes de la révision du pacte financier et fiscal de 2019 ; APPROUVE la convention de reversement de fiscalité entre les communes et l'agglomération et AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention de reversement de fiscalité ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2024



### **Renouvellement de la participation de l'aide relative au financement d'un emploi associatif au sein de l'association sportive Broons Trémeur**

La commune s'est engagée par voie de délibération lors de sa séance du 11 mai 2020 sur une période ne couvrant pas en totalité la période prévue par la convention de subvention relative au financement d'un emploi associatif au sein de l'association sportive Broons Trémeur.

Il convient donc de s'engager sur une période du 01/03/2021 au 28/02/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de conserver la participation de la commune de TRÉMEUR à 25% du montant des co-financeurs, soit 2

000 € / an » et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la prochaine convention et/ou avenants à la convention d'Emploi Associatif entre l'AS Broons Trémeur, le Conseil Départemental et les communes de Broons et Trémeur, pour la période du 01/03/2021 au 28/02/2026.

### **Location des parcelles ZP 19 et ZP 21 au lieudit les Dineux par Matthias SALABERT**

Lors de sa séance du 27 mai 2024, le Conseil Municipal a voté en faveur de Monsieur Matthias SALABERT pour la reprise de location des terres au lieudit les Dineux. Les parcelles n'avaient pas été correctement indiquées sur cette délibération. Il convient donc d'apporter des précisions cadastrales.

Les parcelles concernées par cette location sont la ZP 19 (4ha 05a 67ca) et la ZP 21 (99a 43ca).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (Mme ÉON-SALABERT ne prenant pas part au vote) EMET un avis favorable à la reprise des parcelles ZP 19 (4ha 05a 67ca) et ZP 21 (99a 43ca) par Monsieur Matthias SALABERT ; DECIDE de fixer la location annuelle des parcelles ZP 19 et ZP 21 à 140 €/hectare et AUTORISE le maire à signer les concessions temporaires à venir.

### **Allocations scolaires**

Monsieur le Maire rappelle qu'une aide au transport pour les sorties scolaires est attribuée à l'Amicale Laïque de la façon suivante :

Nature	Tarif par jour et par élève	Nombre maximum de jours aidés annuellement par élève
A - Classes de découverte avec hébergement	3.60 €	5 jours
B - Classes de découverte sans hébergement	2.85 €	8 jours ou sorties

Le transport en car et les entrées piscine sont prises en charge par Lamballe Terre & Mer.

Monsieur le Maire propose de reconduire ces tarifs pour l'année scolaire 2024-2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'appliquer les tarifs proposés pour l'année scolaire 2024-2025.



## ■ Attribution des subventions aux associations - année 2024

Madame Fanny ÉON-SALABERT présente la proposition de la Commission Vie Associative :

ASSOCIATIONS	2024
A.S. Broons/Trémeur (Subvention fixe)	930.00
(Emploi entraîneur)	2 000.00
Subvention exceptionnelle - remboursement groupe apéro concert 2024	400.00
Amicale Laïque (subvention fixe)	1 070.00
Sorties scolaires (2023/2024)	1 473.80
Société de Chasse	100.00
Subvention exceptionnelle	900.00
Judo club intercommunal	730.00
Association Donneurs de Sang	50.00
Assistance Alcool de BROONS	40.00
Protection Civile (0.05 x 810 hb)	40.50
Comice agricole (0.47 € x 810 hb)	380.70
A.L.B.C. (Basket canton BROONS)	100.00
Handball	450.00
Les Restaurants du Cœur	110.00
Agités de la Rosette - Carnaval	400.00
Séjours scolaires collèges Broons (15 €/élève/séjour)	***
Versé au fil des demandes	
Chambre Métiers et divers CFA (25 €/apprenti ou élève) et classes ULIS ou CLIS - Connu puis versé au fil des demandes	***
DAOUDOUR, Mémoire et Patrimoine, Pays de Broons, POUDOUVRE	100.00
Club des Ifs (Gymnastique douce)	100.00
FNACA Broons	50.00
Association de musique	100.00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 525.00 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 2 abstentions, émet un avis favorable et décide d'attribuer les subventions résumées dans le tableau ci-dessus.

## ■ Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité (C)

Monsieur le Maire informe qu'aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps

complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire précise que Madame Jocelyne BASSET a fait valoir son droit à la retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2024 et étant donné la restructuration du poste à la cantine il convient de réfléchir aux besoins réels de la commune en termes de recrutement.

Afin de déterminer au plus juste les besoins de la commune et en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose, à l'assemblée de créer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, un emploi non permanent classé dans la catégorie C dont la durée hebdomadaire de service est de 15/35<sup>ème</sup> et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois (*maximale de 12 mois*) sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération sur la base de l'indice brut 367, l'indice majoré 366.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> octobre 2024 et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

## ■ Renouvellement de l'adhésion des communes au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de Lamballe Terre & Mer

Par délibération en date du 17 janvier 2017, 18 décembre 2018 et 9 juillet 2024, le Conseil communautaire de Lamballe Terre & Mer a défini les modalités de fonctionnement du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols. Ce dispositif a donné lieu à un conventionnement entre Lamballe Terre & Mer et chaque commune adhérente.

Les obligations liées à la mise en place de la saisine par voie électronique pour l'ensemble des pétitionnaires et la dématérialisation de la chaîne d'instruction pour les communes de plus de 3 500 habitants, nécessitent de mettre à jour cette convention cadre.

À ce titre, en lien avec la politique numérique de Lamballe Terre & Mer autour de l'accompagnement aux usages du numérique pour la population (e-inclusion, accès aux droits, information), la communauté d'agglomération accompagne la mise en place et l'utilisation du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme à hauteur d'une contribution forfaitaire annuelle de 31 500 €.



Cet accompagnement correspond à des missions d'assistance et d'appui auprès des communes, de mise à jour des applications numériques, de formations des utilisateurs du service...).

Au-delà, le coût du service reste réparti entre les communes selon la clé de répartition suivante :

- 40 % en fonction de la population DGF de l'année issue des fiches DGF transmises par les communes au pôle instructeur,
- 60 % en fonction de l'activité calculée à partir de la moyenne du nombre d'actes pondérés instruits lors des trois années précédentes.

Pour mesurer l'activité du service, il est appliqué à chaque acte les coefficients de pondération suivants :

Type d'acte	Coef <sup>t</sup> pondération
PCMI (permis de construire maison individuelle)	1
CUB (certificat d'urbanisme opérationnel = étude faisabilité d'une opération, cristallise les droits sur 18 mois)	3
DP (déclaration préalable)	0,7
DP division (déclaration préalable pour une division de terrain sans création d'équipements collectifs)	0,7
DPMI (déclaration préalable maison individuelle)	0,7
PC (permis de construire logements collectifs, entreprises, agriculture...)	3
PA (permis d'aménager)	10
PD (permis de démolir)	0,5
AT (autorisation de travaux pour les établissements recevant du public)	Intégré avec PC

Les actes impactés par la loi littoral font l'objet d'une majoration de 15%. Cette majoration s'applique sur les communes d'Erquy, de Plurien, Lamballe-Armor pour les communes déléguées de Planguenoual et de Morieux.

Ceci exposé,

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 mettant fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015,

Vu l'article L112-8 et suivants du code des relations entre le public et l'administration définissant les modalités de saisine par voie électronique,

Vu l'article L423-3 du code de l'urbanisme qui prévoit que les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme,

Vu l'article R423-15 du code de l'urbanisme autorisant une commune, compétente en matière d'urbanisme, à charger un établissement public de coopération intercommunale d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences,

Vu l'article L 5211-4-2 du CGCT, permettant à un établissement public de coopération intercommunale et une ou plusieurs de ses communes de se doter de services communs, en dehors des compétences transférées,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2018, portant transformation de la communauté de communes Lamballe Terre & Mer en communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Vu la convention établie entre Lamballe Terre & Mer et la commune de Trémeur en date du 13/02/2019,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 09/07/2024 autorisant le Président de Lamballe Terre & Mer à signer les conventions avec les communes adhérentes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention ci-jointe confiant l'instruction des autorisations du droit des sols de la commune de Trémeur au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de Lamballe Terre & Mer et précisant les modalités de fonctionnement, de financement du service commun, les rôles et obligations respectives de la commune et de la communauté d'agglomération et AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document se rapportant à cette affaire.

## ■ Devis travaux du commerce

Monsieur Stéphane PERRAULT présente à l'assemblée les deux devis concernant les travaux à effectuer au commerce.



Entreprises	Montant TTC
SARL PRÉAUCHAT Agencement	8 910,83 €
FOURNIER Yohann	8 421,60 €

Mr Yohann FOURNIER, absent lors de ce conseil municipal, a donné procuration à Mme ÉON-SALABERT Fanny.

Afin d'éviter un conflit d'intérêts, Mme Fanny ÉON-SALABERT ne votera pas pour Monsieur Yohann FOURNIER.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour, VALIDE le devis de FOURNIER Yohann d'un montant de 8 421,60 € TTC et AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses relatives à cette opération.

## ■ Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un commerce multiservices

Monsieur Stéphane PERRAULT, adjoint, informe l'assemblée de la résiliation du marché initial avec l'Architecte Philippe HENOCQ, sur lequel il restait 19 164,00 € HT à facturer.

Il présente ensuite le nouveau contrat lié à la nouvelle estimation du coût des travaux d'un montant de 36 050,00 € HT.

Monsieur PERRAULT présente également le devis de l'ADAC d'un montant de 780 € HT concernant la construction du Commerce Multiservices. Il rappelle que l'ADAC permet d'assister la commune sur le plan technique, juridique et financier du projet de construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'attribution du nouveau contrat de maîtrise d'œuvre à l'Architecte Philippe Henocq pour un montant de 36 050,00 € HT, AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces pour cette maîtrise d'œuvre et APPROUVE le devis de l'ADAC d'un montant de 780 € HT.

## ■ Décision modificative budgétaire n°1

La commune a reçu une facture du SDE (décompte définitif) d'un montant de 1 802,10 € TTC concernant les travaux de rénovation d'éclairage public au Chêne Coché (délibération signée en 2021).

Le montant, en investissement, n'a pas été prévu au budget 2024.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prévoir une décision modificative pour inscrire cette dépense de la façon suivante :

- Article 2041582 : + 1802.10 €
- Article 2051 (programme 32) : - 1802.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative budgétaire n°1 du budget principal pour l'exercice 2024 et AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative budgétaire n°1.



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024



## ■ Rachat des biens SIS 2 rue de l'Abbaye, parcelles B 1778 et B 1794, à l'Etablissement Public Foncier

Mme Fanny ÉON-SALABERT expose les éléments du dossier avant la prise de délibération.

Monsieur le Maire rappelle le projet de la collectivité de réaliser la réhabilitation du dernier commerce de la commune.

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises 2 rue de l'Abbaye. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la Commune de Trémeur a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 14 avril 2017.

Cette convention prévoyait que le projet porté sur ce secteur devait, à minima, atteindre les objectifs suivants :

- une densité minimale de 20 logements par hectare (sachant que pour les projets mixtes, 70 m<sup>2</sup> de surface plancher d'équipements, services, activités ou commerces équivalent à un logement) ;

L'EPF Bretagne a acquis les biens suivants :

Date	Vendeurs	Parcelles	Nature	Prix acquisition
21 juillet 2017	Consorts BELLEBON	B 1778 ; B 1794	Immeuble	129 999,00 €

A la demande de la Commune de Trémeur, le projet entre aujourd'hui dans sa phase de réalisation.

La Commune de Trémeur émet le souhait d'acheter à l'EPF Bretagne les biens suivants :

Commune TREMEUR	
Parcelles	Contenance cadastrale en m <sup>2</sup>
B 1778	414 m <sup>2</sup>
B 1794	38 m <sup>2</sup>
<b>Contenance cadastrale totale</b>	<b>452 m<sup>2</sup></b>

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 321-9,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,  
**Vu** le III de l'article L. 1111-10 du Code Général des Collectivité Territoriale,  
**Vu** le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 décembre 2014,

**Vu** le Plan pluriannuel d'intervention de l'EPF Bretagne pour la période 2021-2025,

**Vu** la convention opérationnelle d'action foncière signée entre la Commune de Trémeur et l'EPF Bretagne le 14 avril 2017,

**Vu** l'avenant n°1 en date du 17 novembre 2022 à la convention opérationnelle précitée,

**Considérant** que pour mener à bien le projet « Ex- EPI » a fait appel à l'EPF Bretagne pour acquérir et porter les emprises foncières nécessaires à sa réalisation, situées 1 rue de l'Abbaye,

**Considérant** que ce projet entrant désormais dans sa phase de réalisation, il convient que l'EPF revende à la Commune de Trémeur les biens suivant actuellement en portage,

Commune TREMEUR	
Parcelles	Contenance cadastrale en m <sup>2</sup>
B 1778	414 m <sup>2</sup>
B 1794	38 m <sup>2</sup>
<b>Contenance cadastrale totale</b>	<b>452 m<sup>2</sup></b>

**Considérant** que la convention opérationnelle encadrant l'intervention de l'EPF Bretagne, signée le 14 avril 2017 prévoit notamment le rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne :

■ une densité minimale de 20 logements par hectare (sachant que pour les projets mixtes, 70 m<sup>2</sup> de surface plancher d'équipements, services, activités ou commerces équivalent à un logement) ;

que la Commune de Trémeur s'engage à respecter ces critères sous peine d'une pénalité de 10% du prix de revient hors taxes,

Considérant que le prix de revient s'établit conformément à l'article 5.4 de la convention opérationnelle est aujourd'hui estimé à QUATRE-VINGT-UN MILLE SEPT CENT CINQUANTE-NEUF EUROS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTIMES (81 759,96 EUR) HT,

**Considérant** que la vente se fera sous le régime de la taxe sur la valeur ajoutée établie sur le prix total,

**Considérant** que, conformément aux dispositions de l'article 5.4.3 de la convention opérationnelle d'actions foncières du 14 avril 2019, le prix de revient a fait l'objet de l'application d'une minoration foncière « travaux », l'EPF Bretagne gardant à sa charge jusqu'à 60% des coûts de travaux de démolition et de mise compatibilité des sols, pour un montant de QUATRE-VINGT-UN MILLE SEPT CENT CINQUANTE-NEUF EUROS ET TREIZE CENTIMES (81.759,13 EUR)

**Considérant** que la minoration a été calculée sur la base d'un déficit foncier estimé, et que si, dans les 5 ans de la vente, les bilans définitifs de l'opération font apparaître pour la collectivité des recettes supérieures à celles estimées à ce jour et/ou si, dans cadre des subventions publiques apportées au projet, le taux de participation de la commune s'avérait inférieur à 20%, il y aurait lieu de revoir le montant de la minoration appliquée par l'EPF et que la collectivité rembourse le trop-perçu de minoration à l'EPF Bretagne,

**Considérant** qu'en conséquence le prix de cession est aujourd'hui estimé à UN EUROS (1,00 EUR) TTC, se décomposant comme suit (détail joint en annexe) :

Prix hors taxe : 0,83 EUR ;

Taxe sur la valeur ajoutée au taux de 20 % : 0,17 EUR,

**Considérant** que les chiffres du tableau ci-annexé sont susceptibles d'évoluer pour coller à la réalité des dépenses supportées par l'EPF Bretagne et qu'en conséquence la Commune de Trémeur remboursera en outre à l'EPF Bretagne, sur justificatif, toute charge, dépense ou impôt, non prévu sur le tableau ci-annexé, de quelque nature qu'il soit, qui interviendrait sur ce bien à l'occasion du portage,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DEMANDE** que soit procédé à la revente par l'EPF Bretagne à la Commune de Trémeur des parcelles suivantes :

Commune TREMEUR	
Parcelles	Contenance cadastrale en m <sup>2</sup>
B 1778...	414 m <sup>2</sup>
B 1794...	38 m <sup>2</sup>
<b>Contenance cadastrale totale</b>	<b>452 m<sup>2</sup></b>

**APPROUVE** les modalités de calcul du prix de revient rappelées à l'article 5.4 de la convention opérationnelle et l'estimation pour un montant de QUATRE-VINGT-UN MILLE SEPT CENT CINQUANTE-NEUF EUROS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTIMES (81 759,96 EUR) HT à ce jour, susceptible d'évoluer selon lesdites modalités,

**APPROUVE** les hypothèses retenues dans le cadre de la détermination de la minoration foncière appliquée à l'opération, dans la fiche préparatoire en date du 3 octobre 2024,

**APPROUVE** la cession par l'EPF Bretagne à la Commune de Trémeur, des biens ci-dessus désignés, au prix de UN EUROS (1,00 EUR) TTC,

**ACCEPTE** de payer, en plus, toute dépense, charge ou impôt que l'EPF Bretagne aurait à acquitter sur lesdits biens et/ou de rembourser la différence de minoration si cette dernière venait à être revue dans le cadre des hypothèses développées ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer l'acte de cession à intervenir avec l'EPF Bretagne.

**Reprise de la location gérance du Commerce Multiservices - signature du contrat de location gérance - modalités diverses (annule et remplace la délibération n° 2024-05-01)**

Mme Fanny ÉON-SALABERT expose les éléments du dossier avant la prise de délibération.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le contrat de location gérance avec la société SNC VERARDO AM (SIREN 933 174 641) représentée par Monsieur Anthony VERARDO en qualité d'associé et de gérant et Madame Marion VERARDO en qualité de coassociée fondateur.

Monsieur le Maire propose que ce contrat soit rédigé par Maître Anne LAUBE de l'étude SELARL LAUBE, LHOMME, DELMAS de Caulnes (22350).

Il demande que les points suivants soient validés par le Conseil Municipal :



La commune :

- S'engage à associer Monsieur VERARDO représentant de la SNC VERARDO AM à la conception du nouveau local de telle sorte qu'il corresponde aux besoins de l'activité.
- Autorise l'installation d'une nouvelle enseigne « le Trémeurois »
- Autorise un droit de terrasse
- Accepte que le locataire-gérant puisse exercer les activités suivantes : exploitation d'un fonds de commerce de café, débit de boissons avec exploitation d'un bureau de la française des jeux, épicerie, dépôt de pain, restauration rapide, presse, carterie, vente de timbres, paiement de proximité, cash back, relais colis, photocopies, animation d'ateliers de réparation d'objets mobiliers non réglementés, sis et exploité 2 rue de l'Abbaye - 22250 Trémeur auquel est associée la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local.

■ Déclare que la licence n'est pas frappée de préemption ni située dans une zone super-protégée et n'a fait l'objet d'aucune mesure de sanction fermeture administrative, ni d'interruption dans son exploitation.

■ Fixe le montant du loyer à **200 € HT** par mois (à compter 5 novembre 2024) durant la durée des travaux réalisés dans les locaux puis à **400 € HT** par mois à compter du mois faisant suite à la constatation de l'achèvement des travaux et pour les mois qui suivront.

■ Durée du contrat : 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de location gérance à intervenir avec la société SNC VERARDO AM (SIREN 933 174 641) représentée par Monsieur Anthony VERARDO en qualité d'associé et de gérant et Madame Marion VERARDO en qualité de coassociée fondateur.

■ **DESIGNE** l'étude SELARL LAUBE, LHOMME, DELMAS de Caulnes (22350) pour dresser ce contrat.

■ S'engage à associer Monsieur VERARDO représentant de la SNC VERARDO AM à la conception du nouveau local de telle sorte qu'il corresponde aux besoins de l'activité.

■ Autorise l'installation d'une nouvelle enseigne « le Trémeurois »

■ Autorise un droit de terrasse

■ Accepte que le locataire-gérant puisse exercer les activités suivantes : exploitation d'un fonds de commerce de café, débit de boissons avec exploitation d'un bureau de la française des jeux, épicerie, dépôt de pain, restauration rapide, presse, carterie, vente de timbres, paiement de proximité, cash back, relais colis, photocopies, animation d'ateliers de réparation d'objets mobiliers non réglementés, sis et exploité 2 rue de l'Abbaye - 22250 Trémeur auquel est associée la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local.

■ Déclare que la licence n'est pas frappée de préemption ni située dans une zone super-protégée et n'a fait l'objet d'aucune mesure de sanction ou fermeture administrative, ni d'interruption dans son exploitation.

■ Fixe le montant du loyer à 200 € HT par mois (à compter 5 novembre 2024) durant la durée des travaux réalisés dans les locaux puis à 400 € HT par mois à compter du mois faisant suite à la constatation de l'achèvement des travaux et pour les mois qui suivront.

## ■ Décision modificative budgétaire n°2



Avec la mise en place de la mutualisation des repas avec le restaurant scolaire de Broons, la commune a dû se doter de conteneurs isothermes pour le transport des repas.

Le montant, en investissement, n'a donc pas été prévu au budget 2024.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prévoir une décision modificative pour inscrire cette dépense de la façon suivante :

- Article 2151 (programme 28 - voirie) : - 900.00 €
- Article 2188 (programme 52 - matériel divers) : + 900.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative budgétaire n°2 du budget principal pour l'exercice 2024 et **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative budgétaire n°2.

## ■ Demande de subvention : Accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural / Agence nationale de la cohésion des territoires

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'aide possible afin d'accompagner l'installation d'un commerce en milieu rural.

Le montant de la subvention est déterminé comme suit :

- Acquisition des locaux et travaux relatifs à la remise en état du local : prise en charge du déficit d'opération (somme du coût d'acquisition et des travaux réalisés pour la remise en état du local, diminuée des revenus locatifs prévisionnels futurs sur une période de dix ans) à hauteur de 50%, dans une limite de 50 000 €.

Cette subvention s'adresse en priorité aux Porteurs de projet publics ou parapublics (commune, EPCI ou opérateur spécialisé de droit public ou privé contrôlé par une collectivité territoriale) afin que la collectivité locale du territoire d'implantation conserve la maîtrise foncière dans la durée.

Cette dernière devra s'engager à mettre en location le local pendant une durée minimale de cinq ans en vue d'y installer une activité commerciale conforme au présent cahier des charges.

- Aménagement des locaux et acquisition du matériel professionnel : prise en charge à hauteur de 50% des dépenses éligibles dans une limite de 20 000 €.

La subvention de l'Etat relative à l'aménagement des locaux et à l'acquisition du matériel sera bonifiée jusqu'à 25 000 € après avis du Comité technique si le projet présente un intérêt particulier en matière de développement durable, ou un caractère innovant dans son modèle économique : circuits courts, insertion de publics défavorisés, implication du tissu associatif local, expérimentation d'un lieu de collecte mutualisé pour les commandes numériques...

Le conseil municipal à l'unanimité **APPROUVE** le projet présenté, **AUTORISE** le Maire à solliciter l'attribution de l'aide concernant le commerce Multiservices :



- **Acquisition des locaux et travaux relatifs à la remise en état du local** avec une prise en charge du déficit d'opération à hauteur de 50 %, dans une limite de 50 000 €.
- **Agencement des locaux et acquisition du matériel professionnel** avec une prise en charge à hauteur de 50 % des dépenses d'investissement dans une limite de 20 000 € (bonus de 5 000 € pour les projets exemplaires en matière de développement durable ou d'innovations sociale ou sociétale).

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier de demande de subvention.



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

### Prochaine Ardouzette en mars 2025

#### DÉLAI DE REMISE DES ARTICLES

au plus tard le vendredi 7 février.

en mairie ou par courriel :

accueil.tremeur@gmail.com

**Tout article remis après cette date  
ne pourra pas être publié.**

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## ÉTAT CIVIL

### Mariage :

- ✿ Jeanne GUÉGANNO et Frédéric DA FONSECA BRITES, 3 Lotissement de l'Abbaye, mariés à Trémeur le 27 juillet 2024.



## URBANISME

### DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- ✿ JUANIZ Robert, 1 La Métairie Neuve, pour l'édification d'une clôture.
- ✿ GUILLEMOT Michel, 7 La Gouverdière, pour l'installation de modules photovoltaïques.
- ✿ MARIE Delphine, 2 lotissement des Pommiers, pour l'édification d'une clôture et un changement de portail.
- ✿ PREAUCHAT Pascal, 1 Le Menu Bois, pour l'édification d'une clôture et un changement de portail.
- ✿ VELY Isabelle, 1 lotissement Puits Gaulois, pour l'édification d'une clôture et un changement de portail.
- ✿ EARL LITALIEN, Le Menu Bois, pour l'installation d'un générateur photovoltaïque.
- ✿ GROUPE VERLAINE (AMG FACADES), 1 Kerbeuret, pour une isolation thermique.
- ✿ ADEKWATTS, 21 Le Menu Bois, pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
- ✿ PAILLARD Fabrice, 2 rue des Écoliers, pour l'édification d'une clôture.
- ✿ RICOUARD-ROUX Johanna, 17 Le Vaux Rusé, pour le changement et la création d'ouvertures.
- ✿ R&L Energie, 15 Le Menu Bois, pour l'installation d'une centrale photovoltaïque.
- ✿ EDF ENR, 2 Le Pont Besnard, pour l'installation d'un générateur photovoltaïque.
- ✿ FRANCE HABITAT ENERGIE, 3 Bis rue des Fontaines, pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
- ✿ AGEO AZUR GEOTHERMIE, 6 lotissement de l'Abbaye, pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

### PERMIS DE CONSTRUIRE

- ✿ LEBRET Maxime, 11 bis rue de la Rosette, pour la construction d'un abri de jardin.
- ✿ LE GUEVEL Danièle, 13 rue des Fontaines, pour une extension de maison.



## DON DU SANG

Les prochaines collectes : de 14h15 à 18h45 à la salle des fêtes de Broons :

- 📅 Le lundi 3 février 2025
- 📅 Le lundi 7 avril 2025
- 📅 Le mardi 10 juin 2025
- 📅 Le lundi 22 septembre 2025
- 📅 Le lundi 24 novembre 2025



## BONNE RETRAITE JOCELYNE ET JACQUELINE

Après plusieurs années en tant qu'agents sur la commune, l'heure de la retraite a sonné pour Jocelyne et Jacqueline !  
Merci pour les années passées au service des enfants, des Trémeurois et des élus.

*Bonne retraite !*



Jocelyne



Jacqueline



## LA LUDOTHÈQUE ITINÉRANTE

La ludothèque propose différents espaces dédiés à la découverte et à l'expérimentation du jeu. Vous pouvez soit jouer sur place, soit emprunter des jeux. Amusez-vous, faites vous plaisir !

En itinérance à la salle des fêtes de Trémeur de 9h30 à 12h15, les mercredis :

- |              |           |          |
|--------------|-----------|----------|
| 📅 15 janvier | 📅 12 mars | 📅 7 mai  |
| 📅 12 février | 📅 9 avril | 📅 4 juin |



## MAIRIE

**HORAIRES D'OUVERTURE**  
**DU 30 DÉCEMBRE 2024 AU 3 JANVIER 2025**

Lundi, jeudi et vendredi :  
De 13h30 à 17h30

**Fermé le mardi 31 décembre 2024**



## MUTUELLES COMMUNALES



### AXA

AXA organise une permanence d'information avec présentation d'une réduction spéciale sur le contrat santé allant jusqu'à -20% pour les habitants de la commune (offre accessible à tous, sans limite d'âge, pas de questionnaire médical : retraités, agriculteurs, professionnels, demandeurs d'emploi).

**Permanence mensuelle le 3ème jeudi matin à la mairie.**  
**Devis gratuit avec une remise spéciale, contactez Marie HENRY, conseillère AXA par téléphone au 06.98.96.52.35 ou par mail à [marie.henry@axa.fr](mailto:marie.henry@axa.fr)**



### Groupama

### GROUPAMA

GROUPAMA et votre commune vous proposent une mutuelle communale. Le principe : une complémentaire santé de qualité à des prix compétitifs réservée aux habitants de Trémeur.

Vous avez le choix entre 3 formules et pouvez bénéficier de nombreux avantages (aucune limite d'âge, aucun questionnaire médical).

**Pour en savoir plus, rendez-vous dans l'agence Groupama de Broons :**

**Agence Groupama de Broons - 11 place Duguesclin - 22250 BROONS**

**Votre contact : Solène JOUETRE et Caroline LEFEUVRE**

## MUTUALISATION DES REPAS AVEC BROONS

Les Maires de Trémeur et Broons ainsi que les équipes du restaurant scolaire se sont retrouvés, le jeudi 5 septembre 2024, afin d'officialiser la mutualisation des repas.

En effet, lors du départ à la retraite de Jacqueline, la cantinière, la question de réembaucher ou de tenter une mutualisation avec Broons s'est posée.

Du côté du restaurant scolaire à Broons avec Émilie PERROT et du côté des élus de Broons, le principe a été acté rapidement. Afin de valider la réalité de l'opération, un test a été effectué en juin. Celui-ci a donné entière satisfaction !

Ainsi, depuis la rentrée scolaire de septembre, les repas sont mutualisés avec le restaurant scolaire de Broons et un accord a été trouvé avec l'ASAD pour le transport.



## COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

À l'occasion du 106<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, les enfants de l'école des Tilleuls étaient présents et ont chanté l'hymne national.



Les enfants de l'école des Tilleuls

Les enfants des classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 ont exposé leurs œuvres réalisées avec leur enseignante respective Isabelle PARENT et Caroline CARSBURG.

Les œuvres réalisées par les enfants



## ÉLAGAGE - ENEDIS

**Élaguer aux abords des lignes électriques : une action INDISPENSABLE**

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, Enedis engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages.

C'est pourquoi élaguer régulièrement les arbres situés à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour assurer la qualité d'alimentation en électricité et la sécurité des personnes et des biens. Une fois l'élagage effectué, Enedis recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi, l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## Téléthon



### RANDONNÉE GOURMANDE

Pour cette année 2024, les associations du Don du sang et du Téléthon ont renouvelé leur partenariat pour organiser sur la commune de Trémeur, "La randonnée gourmande". L'édition 2024 s'est tenue le dimanche 1er septembre avec cette fois-ci un parcours supplémentaire, pour un total de 4 circuits proposés aux marcheurs, toujours sur les bords de la Rosette et à travers chemins et sentiers.

Les bénévoles ont une nouvelle fois répondu présent, et nous les en remercions vivement. En effet, c'est une équipe d'une cinquantaine de personnes qui se mobilise pour la préparation et le jour de la randonnée.



Les « opérateurs de friteuse »

Les points de passage sont restés les mêmes avec le Prieuré de Saint Georges où était offert un petit remontant ! La Houssaye avec l'apéritif et ses assiettes de toasts et cakes maison, en musique avec le groupe « La Bonne Compagnie » (Cédric et Lila). Sur le site de la Barcane, se tenait le repas préparé par toute une équipe de grilleurs, « opérateurs de friteuse », et serveurs(veuses) ! La Note Buissonnière (chants et instruments) se chargeait quant à elle d'apporter une touche musicale ! Enfin à la maison de l'enfance, à l'arrivée, sous chapiteau était servi le dessert, où « La Bonne compagnie » avait rejoint les marcheurs pour terminer cette journée en musique.



Site du Prieuré de Saint Georges



Site de La Houssaye



La Bonne Compagnie

En 2023, le soleil et la chaleur invitait les marcheurs à chercher de l'ombre, quant à 2024, des trombes d'eau étaient tombées le matin laissant finalement la place à un temps couvert. Cette météo n'a pas découragé les 310 marcheurs !

Un grand merci aux participants, partenaires, bénévoles et aux propriétaires nous ayant autorisés, pour l'occasion, la traversée de leur propriété.



Site de La Barcane

À ce jour, il n'est pas prévu d'édition 2025, sauf si une nouvelle équipe venait à se constituer.



## REPAS DES AÎNÉS

Notre traditionnel repas des aînés s'est déroulé le 23 novembre dernier. Nos aînés présents ont apprécié ce moment de partage et de convivialité. Ils ont trouvé du plaisir à se retrouver et c'est bien là le but de ce rassemblement. Ce repas a été préparé par les Saveurs du Penthièvre de Lamballe et animé par Claudine, accordéoniste. La mission du CCAS étant de lutter contre l'exclusion et soutenir les plus fragiles, n'hésitez pas à passer en mairie pour nous alerter.

À l'occasion des fêtes qui approchent, je vous souhaite mes meilleurs vœux et vous transmets mes pensées les plus chaleureuses pour cette nouvelle année !

*Chantal CORLOSQUET*



*André Guitton,  
maire honoraire,  
Guy Corbel, maire,  
Yvonne Guillot  
et Chantal Corlosquet*

## LES ATELIERS ÉQUILIBRE

**Les ateliers équilibre font leur retour !**

Au travers d'exercices ludiques et originaux, le but est de travailler le renforcement musculaire, la souplesse, la coordination et l'équilibre avec enthousiasme et bonne humeur. Il s'agit d'un atelier gratuit financé par les Caisses de retraite et le département afin de préserver un maximum votre santé.

Une conférence publique d'information se tiendra le vendredi 10 janvier 2025 à 11h à la salle des Fêtes.

À la suite, se dérouleront 12 séances où vous y trouverez des techniques et conseils personnalisés pour vous maintenir en bonne santé, le **vendredi de 11h à 12h** :

📅 Vendredi 17 janvier 2025  
📅 Vendredi 24 janvier 2025  
📅 Vendredi 31 janvier 2025  
📅 Vendredi 7 février 2025

📅 Vendredi 28 février 2025  
📅 Vendredi 7 mars 2025  
📅 Vendredi 14 mars 2025  
📅 Vendredi 21 mars 2025

📅 Vendredi 28 mars 2025  
📅 Vendredi 4 avril 2025  
📅 Vendredi 25 avril 2025  
📅 Vendredi 2 mai 2025



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## COMMERCE - INAUGURATION



La population a répondu présente à l'inauguration du commerce le vendredi 08 novembre 2024.

Un moment apprécié de tous dans la bonne humeur avec un DJ Trémeurois au platine (J&C Event's - Jordan CAILLON).

On a senti que le commerce avait manqué et que sa réouverture faisait plaisir aux Trémeurois.



Nous souhaitons à Anthony et Marion une longue vie au Trémeurois !



*J&C Event's -  
Jordan CAILLON*



*Anthony et  
Marion*



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## SOIRÉE APÉRO CONCERT

Pour cette 4<sup>ème</sup> édition, l'apéro concert a été une nouvelle fois l'occasion de faire vivre la place du bourg en réunissant la population locale. Il a été marqué par 3 prestations :

- Yvon Broggin a débuté la soirée avec des reprises de la chanson française et ses compositions accompagné de sa guitare et d'un musicien Hugo Saliou au piano, à la basse ou guitare.
- Ensuite, Xane (participante de The Voice en 2023) et son groupe de 3 musiciens et leur répertoire pop, folk, rock.
- Et enfin, le groupe Poils et Paillettes avec ses reprises des années 70's - 80's ont terminé la soirée avec beaucoup d'ambiance.

Plusieurs associations étaient présentes pour proposer de la restauration : l'AS Broons Trémeur, le club de judo et l'association Alasca Rose.

D'ores et déjà, nous vous donnons donc rendez-vous le 4 juillet 2025 (à retenir : le 1<sup>er</sup> vendredi des vacances d'été !).



*Poils et Paillettes*



APÉRO CONCERT  
DU 5 JUILLET 2024



*Xane*



*Yvon Broggin et  
Hugo Saliou*



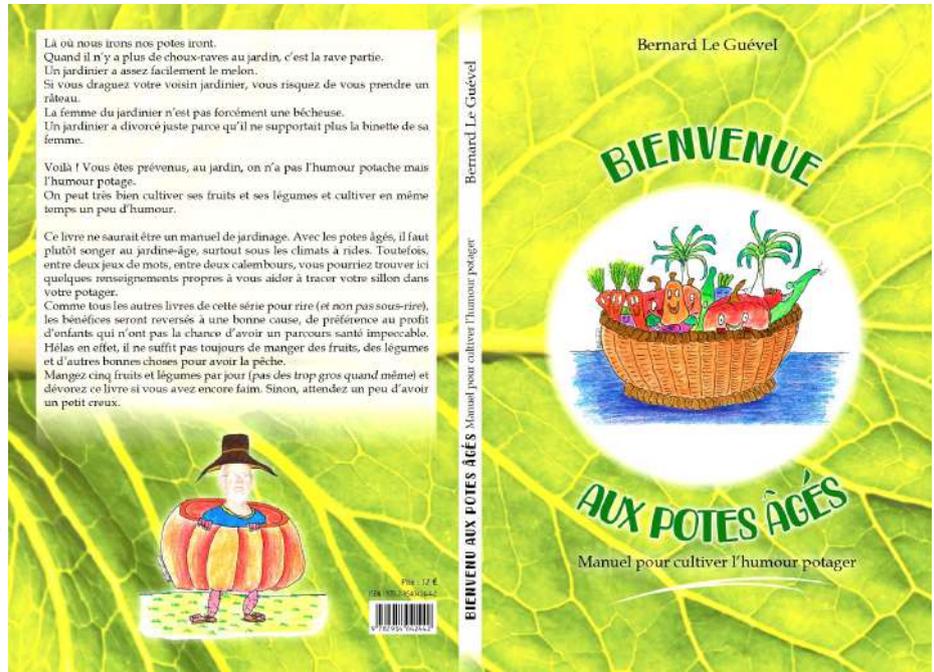
## LIVRE SOLIDAIRE

### Un nouveau livre solidaire « Bienvenue aux potes âgés »

Vous avez remarqué aussi : quand les jardiniers évoquent leur passion des légumes, c'est toujours à qui a la plus grosse. Rhoooo ! Mais non, ce n'est pas ce que vous pensez. La plus grosse tomate, la plus grosse citrouille, la plus grosse récolte, bien sûr !

Alors, je me suis dit : changeons tout ça et mettons un peu d'humour là-dedans. Si vous aimez jardiner, achetez ce livre, peut-être que vous apprendrez quelques petites choses. Si vous détestez jardiner, achetez ce livre, peut-être que vous rirez un peu ou même beaucoup. Vous pourrez aussi sourire car le sourire n'est pas un sous-rire. Si vous avez le cœur sous la main, achetez aussi ce livre car l'intégralité des bénéfices des ventes sera reversée pour une action solidaire, probablement pour des enfants qui n'ont pas la chance d'avoir un bon capital santé à leur naissance. Ce qui est le cas de tous les livres de cette collection.

Il y aura une séance de dédicaces au Trémeurois le **samedi 11 janvier 2025 de 10h à 12h**.



## LA RENTRÉE À L'ÉCOLE DES TILLEULS

La rentrée 2024 - 2025 s'est déroulée sous la pluie à l'école des Tilleuls qui a accueilli ses 72 élèves le lundi 2 septembre.

Ce petit désagrément n'a pas empêché les parents, les enfants, le personnel communal ainsi que quelques élus de partager un moment convivial avec un café offert par la municipalité.

La répartition des élèves dans les classes diffère légèrement de l'année dernière : Mme Lucas, la directrice, enseigne pour les CP et CE2, Mme Parent pour les CE1, Mme Carsberg pour les CM1 et CM2 et enfin Mme Bougis conserve les TPS/PS/MS/GS.

Malgré une petite baisse d'effectif pour cette rentrée, l'école garde toujours son dynamisme avec encore de beaux projets menés par l'équipe enseignante et de nombreuses actions et festivités proposées par l'amicale laïque.

*Nous souhaitons à toutes et tous une belle année scolaire.*



Rentrée scolaire



Pot de rentrée

## LAMBALLE TERRE & MER, PORTE D'ENTRÉE DE VOS QUESTIONS SUR L'HABITAT

Achat d'un logement, rénovation énergétique, adaptation du logement en cas de perte de mobilité ou de situation de handicap et conseils juridiques, depuis plusieurs années, votre agglomération répond à vos questions grâce à son service « Bonjour Habitat ».

Selon vos besoins, Lamballe Terre & Mer vous oriente vers les bons interlocuteurs et les différents partenaires : Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), SOLidaires pour l'Habitat (SoliHa)... pour avoir un regard technique sur vos projets et/ou trouver des aides financières selon votre situation.

Pour en savoir plus : Bonjour Habitat - 02.96.32.96.66 - [habitat@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:habitat@lamballe-terre-mer.bzh)

## PASS COMMERCE ARTISANAT, UN COUP DE POUCE POUR SE LANÇER !

**PASS**  
Commerce et artisanat

En soutien au développement du commerce local et de l'artisanat sur le territoire, Lamballe Terre & Mer accompagne la mise en œuvre du Pass Commerce Artisanat. À destination des commerçants et artisans, cette subvention intervient dans le cadre d'investissement à la création, au développement ou à la reprise d'entreprise et peut venir financer les investissements matériels, immobiliers et/ou numériques. La subvention, cofinancée par la Région Bretagne, se calcule comme suit : 30% des investissements subventionnables, plafonnés à 25 000 euros HT, sous la forme d'une subvention d'un montant maximal de 7 500 euros.

Pour tout renseignement : Lamballe Terre & Mer - [economie@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:economie@lamballe-terre-mer.bzh)

## AIDES À L'AGRICULTURE



Pour soutenir les porteurs de projet en agriculture sur son périmètre, Lamballe Terre & Mer a mis en place :

- Une aide à l'installation agricole de 6 000 € conditionnée
- Un prêt d'honneur agricole : prêt d'honneur à taux zéro pour les projets d'investissement en agriculture jusqu'à 200 000 €.

Plus d'informations : [lamballe-terre-mer.bzh](http://lamballe-terre-mer.bzh)

## LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAMBALLE TERRE & MER

Le CIAS vous accueille dans ses nouveaux locaux ! Son siège se trouve dorénavant rue Becquerel, Zone de la Tourelle à Lamballe-Armor.

Les services du CIAS s'adressent aux personnes de plus de 60 ans (sauf dérogation particulière) et aux personnes en situation de handicap. Il accompagne les personnes à leur domicile et propose des prestations d'aide aux gestes de la vie quotidienne (entretien du logement, courses, aide aux repas, aide à la toilette/habillage), des prestations de portage de repas et de téléassistance. Le CIAS intervient sur l'ensemble des communes de Lamballe Terre & Mer.

Les contacts téléphoniques et mail restent identiques :  
02.96.50.73.20 - 02.96.50.69.80  
[cias@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:cias@lamballe-terre-mer.bzh)



## ENVIRONNEMENT

### POURQUOI NE FAUT-IL PAS LAISSER SON CHIEN FAIRE SES BESOINS N'IMPORTE OÙ DANS LA NATURE ?

L'urine et les matières fécales des chiens nuisent au milieu naturel en créant des niveaux d'azote et de phosphore élevés dans les sols. Cette sur-fertilisation déséquilibre les écosystèmes et réduit indirectement la biodiversité en favorisant certaines plantes comme les orties au détriment d'autres espèces. Ramasser et emporter les excréments des chiens élimine presque tout le phosphore et permet donc d'assurer la protection continue de nos zones sauvages pour que nous en profitons tous !



## UN GUICHET NUMÉRIQUE POUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Construire une maison d'habitation, remplacer des fenêtres, ravalier une façade, diviser ou clôturer un terrain... Tous ces projets de travaux nécessitent une autorisation préalable, accordée par le Maire de la commune concernée.

Afin de simplifier les démarches des demandeurs mais aussi d'accompagner les communes, Lamballe Terre & Mer propose depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier un guichet numérique des autorisations d'urbanisme pour les 35 communes adhérentes au service commun des autorisations du droit des sols.

Un portail mutualisé pour permettre une simplification des démarches des habitants et professionnels du territoire, tout en optimisant le traitement des dossiers.

Depuis le 1er septembre, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisations d'urbanisme et suivre l'avancement de vos dossiers de :

- Permis de construire
- Déclaration préalable
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Certificat d'urbanisme
- Déclaration d'intention d'aliéner
- Déclaration de cession d'un fonds de commerce



### Des avantages pour les usagers

- Disponible : 24h/24, 7j/7
- Sécurisé : sauvegarde systématique d'une demande en cours
- Aide à la saisie en ligne pour effectuer sa demande
- Pré-remplissage de certaines données grâce à la création d'un compte personnalisé et sécurisé
- Transmission automatique du récépissé de dépôt
- Suivi de l'évolution de la demande depuis le guichet numérique
- Continuité administrative du dossier et suivi de chantier

### Des avantages pour les communes adhérentes

- Gain de temps et fluidité dans le traitement des dossiers
- Réduction des manipulations administratives
- Gestion optimisée

## AGENDA

■ **Structure Info Jeunes : Parcours'Sup : comment ça marche ?**

Le **vendredi 3 janvier à 14h** : Le fonctionnement de la plateforme, les étapes, le projet de formation motivé...  
*Sur inscription auprès de la SIG*

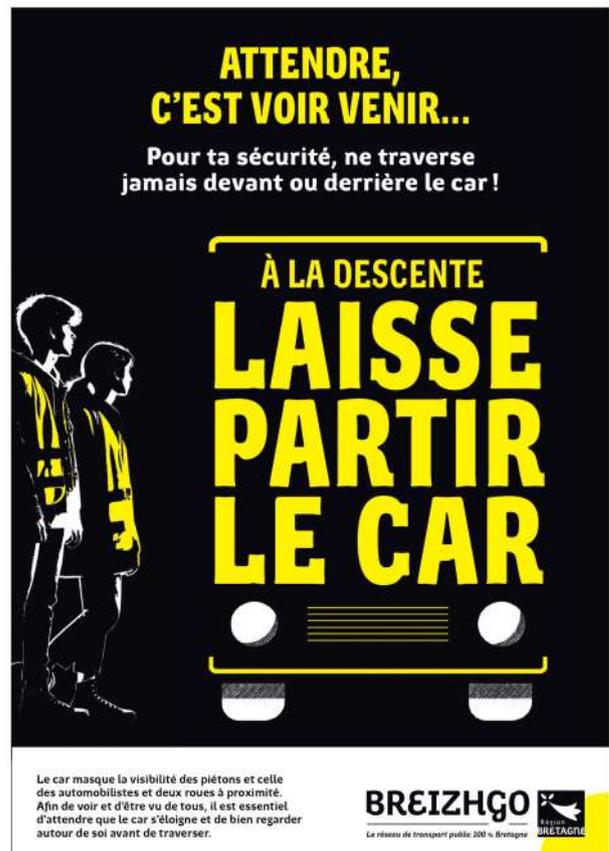
■ **Conservatoire : Bal renaissance**

Le **samedi 25 janvier à 20h** : Danse et musique de la Renaissance avec la Guilde des Mercenaires et les élèves du Conservatoire.

*Salle des fêtes, Noyal - Entrée libre*

## SÉCURITÉ SCOLAIRE

La Région Bretagne transporte chaque jour plus de 100 000 jeunes, notamment lycéens et collégiens, pour leur permettre de rejoindre leurs établissements scolaires en toute sécurité. À l'approche de l'hiver, la Région lance une campagne de communication visant à sensibiliser les jeunes à la nécessité de bien regarder autour d'eux avant de traverser la route, après la descente du car. En effet, le car masque la visibilité des piétons, automobilistes et deux roues à proximité, ce qui provoque des situations de danger pour les élèves.



**ATTENDRE,  
C'EST VOIR VENIR...**

Pour ta sécurité, ne traverse  
jamais devant ou derrière le car !

**À LA DESCENTE  
LAISSE  
PARTIR  
LE CAR**

La car masque la visibilité des piétons et celle des automobilistes et deux roues à proximité. Afin de voir et d'être vu de tous, il est essentiel d'attendre que le car s'éloigne et de bien regarder autour de soi avant de traverser.

**BREIZHGO** Région BRETAGNE  
Le réseau de transport public 200+ Bretagne

## LES AGITÉS DE LA ROSETTE

### Fête du chocolat : une vraie réussite

Mission accomplie pour la nouvelle équipe des Agités de la Rosette : la fête du chocolat a drainé sans doute plus de 250 personnes. Un réel travail d'équipe a permis cette réussite. Avec quelques nouveautés, cette manifestation gourmande et conviviale a su une nouvelle fois attirer son public venu de bien ailleurs que Trémeur : Saint-Malo, Saint-Brieuc, Dinan et même Rennes.



**Au Monde du Chocolat**

Les ateliers chocolat du matin ont ravi une quinzaine d'enfants qui n'en demandaient pas tant : mendiants, pâte à tartiner maison, moulages, le tout confectionné sur place.



**Ateliers  
chocolat**

Pour le reste, la gourmandise était évidemment au rendez-vous avec Julien Poireau de Lamballe et Régis Perrot de Nouvoitou (près de Rennes) qui proposait pour la première fois son cacao cru. Et bien entendu le goûter, toujours aussi copieux. Il en a été vendu 150, soit la totalité de ce qui avait été prévu.

Tout ça ce sont les tops de la fête. Des flops ? Pas vraiment mais il faut bien qu'il y ait des choses à améliorer sinon l'avenir serait monotone. Le concours de gâteaux n'avait sans doute pas suffisamment été mis en avant et

seulement deux concurrents se sont présentés. Cela a fait le bonheur de Louisa avec ses très jolis biscuits surmontés d'une tablette de chocolat. Elle a remporté le prix. Plusieurs visiteurs et organisateurs ont regretté l'absence de démonstration. Ce manque a été évoqué avec les exposants qui ont promis de remédier à cette absence pour la prochaine édition.

Lors de leur dernière réunion de remue-méninges, les Agités ont décidé de reconduire la fête du chocolat le **dimanche 12 octobre 2025**.

Et nous n'oublierons pas de remercier les bénévoles, parfois venus d'ailleurs que notre association, qui nous ont sérieusement aidés à réussir cette fête. Sans bénévoles, pas de manifestation, sans solidarité, pas de vie associative dynamique. Du reste, nous encourageons tous ceux qui veulent nous rejoindre à se manifester. Ils peuvent soit faire partie du conseil d'administration soit tout simplement laisser leurs coordonnées pour que nous puissions les contacter en cas de besoin. Pour nous joindre : [lesagitesdelarosette@gmail.com](mailto:lesagitesdelarosette@gmail.com).

Merci aussi à la municipalité qui nous soutient activement dans notre travail d'animation. Sans tout ce monde, nous serions chocolat.

### À la Saint-Patrick on fait de la musique !

La Saint-Patrick est désormais fêtée par les Irlandais dans le monde entier. Chez les agités de la Rosette, il n'y a pas un seul Irlandais. À Trémeur, s'il y en a, qu'ils se manifestent pour qu'on fasse connaissance ! En tous cas, ils pourront venir à la Saint-Patrick chez nous puisque Trémeur fait partie du monde entier. Le samedi 22 mars, nous vous invitons à un concert de musique juste pour le plaisir.

Sur scène, il y aura le groupe Làn Mara. Et ça risque de tanguer puisque Làn Mara ça veut dire « marée haute » en gaélique. Les musiciens de ce groupe n'ont pas vraiment des noms à consonance irlandaise. Qu'à cela ne tienne. Ils jouent une excellente musique d'inspiration irlandaise.



**Làn Mara**

D'inspiration, ça veut dire qu'ils revisitent allègrement le répertoire en question et ça donne une musique tantôt un peu mélancolique tantôt fort dynamique qui donne à plus d'un spectateur l'envie de quitter sa chaise.

Stéven Huitorel (voix, mandoline, bouzouki, percussions), Jacko Martin (basse, clavier, stompbox (1), voix), Guy Josselin (low whistles (2), tin whistles (3), voix), Christophe Tertre (guitare, voix) feront forcément passer un excellent moment à leur public.

Depuis plus de 10 ans, ils fréquentent les pubs, les bars, les fêtes, les festivals et autres lieux de culture, pour le plus grand bonheur des amateurs et des néophytes. Ne ratez ce rendez-vous pour rien au monde : le **samedi 22 mars**, en soirée, à la salle des fêtes.

(1) Stompbox : petit instrument à pied qui permet d'apporter des rythmiques au répertoire.

(2) Low whistle : flûte irlandaise aux sonorités plutôt graves

(3) Tin whistle : flûte irlandaise qui produit des sons plus aigus que la low whistle.

## L'AMICALE LAÏQUE

### La première édition de la boum d'Halloween !

C'était une première pour l'Amicale Laïque. La boum d'Halloween a eu lieu le jeudi 31 octobre, à partir de 18h30, à la salle des fêtes de Trémeur. Ce moment convivial avec une ambiance sympathique a ravi petits et grands ! Cette soirée ayant fait fureur, une prochaine édition sera renouvelée en 2025 !



Boum d'Halloween



## LE CLUB DES IFS

### Journée de la courge du dimanche 29 septembre 2024

Durant cette première journée, les visiteurs ont découvert des jeux comme "un chamboule courge", "un dernier tu perds", "un chercher l'intrus", "un QCM", "un trois tu gagnes"... Ils ont estimé le poids d'une courge particulièrement dodue (30.300 Kg) et découvert l'existence de nombreuses sortes de courges.

Monsieur De Salins de la ferme de Bondenier était présent pour répondre aux multiples questions des curieux voire même de proposer des recettes de cuisine en fonction des courges choisies. Un petit photomaton et un atelier "décoration de courges" ont enjoui les enfants ravis de leurs œuvres. Une balade ponctuée de courges codées dans le centre de Trémeur a été appréciée des promeneurs qui ont dégusté, au

retour à la salle des fêtes, une boisson accompagnée de gâteaux ou crêpes à la confiture de courges. Pour continuer cette journée chez eux, les visiteurs ont acheté des soupes et/ou des confitures à base de courges qu'ils dégusteront en repensant à cette belle découverte !

### M. De Salins



## Les activités du Club des Ifs ont bel et bien repris !

Une vingtaine de sportifs et sportives se retrouve tous les mardis au dojo de 10h45 à 11h45 pour s'entretenir sur les conseils de Mélanie.

Pour vous détendre, chaque mardi, de 18h30 à 19h30, des séances de sophrologie sont proposées par Josette.

Les rendez-vous des mercredis semaines paires continuent à la salle des fêtes de 14h à 18h. C'est l'occasion pour les adhérents de se retrouver pour des parties de belote, des jeux de société, un atelier couture ou simplement discuter.



**Cours de gym**

## Nouveauté de cette rentrée



**Danse en ligne**

Tous les mercredis, à la salle des fêtes, de 19h à 20 h, entraîné par Morgane, une vingtaine d'adhérents du club pratique de la danse en ligne.

Le 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois, une sortie au bowling de Dinan est prévue. Il y a plus de rire que de « STRIKE », mais l'important est de participer. Le club n'est plus restreint aux personnes retraitées. Tout le monde y est accueilli de bon cœur. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Isabelle BEUZELIN (Présidente).

## LES ASSOCIATIONS

Associations	Président	Trésorier	Secrétaire
Amicale Laïque	Floriane TRÉCULT	Jean-Baptiste QUINTON	Charlène GEFFROS
	Stéphane DUPUIS	Maxime LEBRET	Céline RENAULT
Société de chasse	Daniel MORDEL	Christian HENRY	Pascal PREAUCHAT
	Rémi GAULTIER		
Agités de la Rosette	Emmanuel LERICHE	Martine PERRAULT	Bernard LE GUÉVEL
	Olivier LORET	Gladis RENAULT	Véronique LORET
Club des Ifs	Isabelle BEUZELIN	Vote fin décembre	Vote fin décembre
	Joseph CORLOSQUET		
Judo Club Intercommunal	Michel LEVREL	Philippe DELAHAIE	Stéphanie LE GARNEC
	Julien BAUDET	Guanella RAPHALEN	Maïlys PAYOUX
AS Broons Trémeur	Samuel BOUTROUELLE	Romain LEGAC	Rachelle BOUTROUELLE
	Fabien PILORGET	Jérémy GESNY	Paul BERGER
	Martin ÉON		
Donneurs de sang	Adeline RESTIF	Odette LETESTU	Céline LE LEVIER
	Marcel LETORT	Claire PERCEVAULT	Myriam NOGUES
	Quentin RENAULT		

## ALASCA ROSE

### Un Défi Solidaire

Elles l'ont fait ! Astrid, Lucie, Aline, Solène, Cécile et Audrey, six femmes du pays de Broons, ont relevé avec brio le défi du trek 100% féminin dans le désert de Merzouga, au Maroc. Pendant quatre jours, elles ont bravé les dunes, le soleil et le défi d'orientation, avec une détermination sans faille, incarnant solidarité et dépassement de soi. **Et plus encore, elles ont remporté cette aventure, terminant victorieuses de ce challenge inoubliable !**

Bien plus qu'un simple défi sportif, ce projet portait une mission solidaire : soutenir la **Sinoo**, les **Dragons Ladies de la Rance**, et **Maison Symbiose**, des associations locales engagées dans la lutte contre le cancer du sein. Grâce à leur mobilisation, leurs événements, et au soutien de leurs partenaires, elles ont récolté des fonds précieux tout en sensibilisant à cette cause essentielle.

De retour, les ALASCA ROSE lancent un message d'espoir: **avec du courage, de la solidarité et du soutien, tout devient possible.** Mais l'engagement des ALASCA ne s'arrête pas là.

### Prochainement : une action de sensibilisation locale

L'association ALASCA ROSE poursuit sa mission et organisera bientôt une action de sensibilisation dans le pays de Broons. Une belle opportunité pour continuer à informer, mobiliser et valoriser les ressources du territoire.

**Contact** : [les.alasca.rose@gmail.com](mailto:les.alasca.rose@gmail.com)

**Suivez-les** : Facebook et Instagram [@alsca.rose](https://www.instagram.com/alsca.rose)



*Les ALASCA ROSE  
lors du trek  
au Maroc*

## JOCELYNE : UNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE

Jocelyne ? Mais si, vous la connaissez forcément. Elle a servi vos enfants ou même vos petits-enfants à la cantine. Elle a balayé leur classe, elle les a aidés à l'école, elle a fait leurs lacets. Elle a un peu haussé la voix parfois aussi. Normal. Ou alors vous l'avez croisée qui allait faire le ménage à la mairie ou bien à la salle des fêtes.

Eh bien, tout ça c'est fini. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, Jocelyne ne fait plus tout ça. La retraite est arrivée, bien méritée. Manier le balai, passer la serpillière, ranger des chaises, pousser des tables, ça finit par vous tirer sur la carcasse. Alors, bienvenue la retraite. *« On ne peut pas dire que je l'ai prise de gaieté de cœur. Mais le corps ne suivait plus. Le soir, je rentrais à la maison, j'étais claquée. Donc je me suis dit qu'il était temps que j'arrête »*, dit-elle au bout d'un mois et demi de repos.



### Le berceau ? La Hautière

Jocelyne n'a jamais quitté Trémeur bien longtemps. Ses parents vivaient à la Hautière. Son père, maçon de métier avait eu un accident de travail. Sa mère travaillait au comité d'entraide du temps où Nicole François le dirigeait. *« Mais je suis allée à l'école à Trédias parce que, avant d'arriver à la Hautière mes parents habitaient à la Ville-es-Piron donc c'était plus près. On y allait à pied au début et après à vélo »*, se souvient-elle.

Ensuite, c'est le collège à Broons. *« Je ne suis restée que jusqu'en cinquième. Après je suis partie à Saint-Quay-Portrieux faire des études d'employée de bureau. Mais en fait, je n'ai jamais fait ce métier-là »*. Après avoir passé trois ans là-bas elle est revenue et avait dix-sept ou dix-huit ans et donc pas de permis de conduire. *« J'ai commencé à travailler un peu en restaurant, j'ai fait des remplacements au collège à la cantine et au ménage. Il fallait bien travailler »*.

### Surveillance de cour

Ensuite, Jocelyne se met en ménage comme on dit et les naissances ne tardent pas. Héléna en 1982, Maëlle en 1987, Julien et Yohenn en 1989. Il y a bien assez de travail à la maison sans parler d'aller en chercher ailleurs. *« Quand les jumeaux ont eu l'âge d'aller à l'école, Josiane qui était maire est venue me demander de les inscrire même s'ils n'iraient pas tout de suite. Il fallait garder les classes. Un peu après, elle m'a demandé si je ne ferais pas un peu de surveillance du cour le midi. J'ai fait ça pendant à peu près un an »*. Il lui arrivait aussi de remplacer l'autre Jocelyne (Fairier) à la cantine ou de s'occuper de certains élèves pendant la classe. Par la suite, quand Henri François arrive à la mairie, elle passe en emploi CES (contrat emploi solidarité) durant trois années en alternance avec une année de chômage après chaque année.

### Arrivée de la maison de l'enfance et des loisirs

En 2006, à l'ouverture de la maison de l'enfance et des loisirs, un poste est créé et c'est Jocelyne qui est nommée pour y faire le ménage et encadrer les enfants à la garderie. *« En fait, j'ai fait à peu près tout ce qu'il y avait à faire pour la commune. J'en ai connu des enfants. Quand je les croise, ils viennent tout le temps me dire bonjour »*.

Elle a aussi connu quatre maires : Josiane Lamé, Henri François, Francis Dault et actuellement Guy Corbel qui a rappelé récemment que ses propres enfants avaient connu Jocelyne à l'école. Pour le moment, elle n'a pas encore eu trop le temps de prendre ses marques de retraitée. Que croyez-vous qu'elle fit les premiers temps à la maison ? Du ménage pardi ! Mais on ne peut pas faire du ménage du matin au soir, à moins, comme disait Coluche de nettoyer de la crasse propre. Donc il faudra qu'elle se trouve des occupations. *« Ce qui me manque le plus, ce sont les contacts et surtout les enfants »*. C'est vrai que les enfants, c'est bruyant parfois, ça gigote souvent, ça demande beaucoup de patience et d'énergie mais on finit par s'y attacher à ces « petites choses-là ».